



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 16-23.06.2014

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2014

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	Mme Nathalie GISIGER	Scrutatrice

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 50 Conseillers (ères) (+1 asserment.) total 51.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bichsel Pierre
		Blondeau Stefan
		Ducommun Yoëlle
		Frey Nicolas
		Giordano Cédric
		Glauser Ricci Marlène
		Maillefer Cyril
		Matthey Julien
		Monthe Francis
		Morand Philippe
		Noé Alexandra
		Piguet Claire-Lise
		Rochat Fabien
		Rouiller Thierry
		Trotti Daniel
Absents :	MM.	Bodenmann Jacques-Victor
		Capt Alain
		Duvoisin Dominique
		Gilliéron Appolonie

La Municipalité est présente sauf M. Bertrand Meylan, excusé.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence. Elle informe les téléspectateurs que Multivideo et Val TV présentent leurs excuses pour la retransmission de ce soir qui, suite à des problèmes techniques, n'aura pas de titrages et pas de commutation sur Val TV après la séance en direct. La commutation sera opérée demain matin.

b. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014 est accepté avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond, et une petite correction orthographique du nom de Mme Dutel, page 4 rapport du préavis 3/2014, à la demande de Mme Nathalie Blondel (au lieu de Mme Dutey).

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente lit un courrier de Mmes Dufey Liengme et Leplomb, sages-gemmes région Vallée de Joux et Vallorbe, en réponse aux déclarations de M. Philippe Bohren lors de la séance du Conseil communal du 28 avril dernier.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point

d) Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Samuel Magnin, domiciliée au Sentier, le 9 mai,
- Mme Hélène Devenoge, domiciliée Le Brassus, le 10 mai,
- Mme Rose Zuber, domicilié au Sentier, le 16 mai,
- Mme Gertrud Luthi, domiciliée au Sentier, le 6 juin.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

Personnel communal

La Municipalité a décidé de nommer M. Daniel Trotti au poste de Technicien, Chef d'exploitation des bâtiments. Ce dernier possède une solide expérience dans le domaine, puisqu'il a exercé pour le compte d'une grande banque suisse ces fonctions. Dans un deuxième temps, il a eu l'occasion de travailler pour ISS Facility services et Johnson Controls où il assure la gérance d'un grand nombre d'immeuble pour le compte de Swisscom. M. Trotti prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain, nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

Afin de remplacer M. Stephan Guignard au service des eaux, la Municipalité a désigné M. Fabien Humbert à ce poste. Domicilié au Brassus, il dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine avec un CFC d'installateur-sanitaire. Il travaille actuellement pour le compte de Meylan et Zooler SA. Il rejoindra notre commune dès le 1^{er} août 2014.

Déneigement de la route du Marchairuz

M. Alain Delacrétaiz, Voyer des routes a fait savoir vendredi que le déneigement du tronçon de la route du Marchairuz compris entre le carrefour du Grand Fuey et Bière a coûté pour l'hiver 2013-2014 la somme de Fr. 17'827.15 TTC. Ce tronçon fait partie de la convention conclue entre la commune et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes. Le détail de ce montant n'est encore pas parvenu à la Municipalité. Mais nous aurons certainement l'occasion de fournir d'avantage de renseignements sur ce point prochainement.

Office Régional de la Protection civile de la Vallée de Joux - Commandant

Après mise en soumission publique du poste de commandant de la protection civile, le comité Directeur de l'ORPCi formé des représentants des trois Municipalités de la Vallée de Joux a désigné pour ce poste Mme Sarah Poncet. Cette dernière vit au Sentier, elle dispose d'un long parcours en temps que sous-officier supérieur au sein de l'Armée notamment

Station d'épuration du Sentier

Suite à l'approbation du préavis correspondant par le Conseil communal, la Municipalité a mandaté le bureau RWB Vaud SA pour mener à bien le projet de modernisation de la STEP. Des études supplémentaires vont être faites au cours de l'année, de même que la procédure d'octroi du permis de construire. Le chantier lui-même débutera au printemps 2015.

Par ailleurs, au cours du mois de mai, nos installations ont été victimes d'une fuite sur le circuit de la digestion des boues d'épuration. Cette situation a provoqué le remplacement d'un échangeur de chaleur et de deux pompes. Le coût précis hors budget n'est pas encore totalement défini mais se chiffre aux environs de Fr. 38'000.--. Il reste dans les attributions générales de la Municipalité et ne nécessitera pas de préavis.

Mise en œuvre la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) – Réserve des zones à bâtir

Le Conseil d'Etat a, au cours des dernières semaines, longuement informé les communes sur l'introduction de la LAT et les conséquences qu'elle aura sur le territoire vaudois. Cette information fait suite à l'acceptation du référendum par le peuple.

Il faut savoir que dès le 1^{er} mai 2014, la surface totale des zones à bâtir légalisées dans le canton ne doit pas augmenter. Dès lors, tout nouveau classement en zone à bâtir doit être compensé par le déclassement simultané d'un terrain de surface équivalente. Ainsi donc, tout nouveau projet de plan de quartier ou de plan partiel d'affectation doit être compensé par un dézonage. Par ailleurs, les communes dites surdimensionnées au sens du Plan Directeur Cantonal, et c'est notre cas, doivent procéder à terme à un dézonage afin de respecter les conditions du Plan Directeur Cantonal.

Tout en respectant le choix de la majorité des citoyens, la Municipalité ne cache pas son inquiétude car, comme 227 autres communes dans le canton, Le Chenit va devoir faire de très importants sacrifices, puisque son surdimensionnement en termes de zones à bâtir dépasse 30%. Dès lors, rien ne nous dit que des zones, aujourd'hui constructibles le seront encore demain. En d'autres termes, la mise en œuvre de la nouvelle LAT s'annonce extrêmement douloureuse et la Municipalité n'aura pas d'autre choix que d'appliquer la loi.

Par ailleurs et afin de clarifier cela, le Conseil d'Etat a demandé à toutes les communes de mener une étude approfondie parcelle par parcelle afin de définir les réserves constructibles. Cet inventaire va fortement solliciter l'administration de la commune et notamment son bureau technique.

Office du Développement Territorial – Part des résidences secondaires sur le territoire communal

Dans un autre registre, de récents calculs menés par l'Office Fédéral du Développement Territorial montrent que la commune du Chenit disposerait de plus de 20% de résidences secondaires sur son sol et tomberait ainsi sous le coup de la Lex Weber. Cette affirmation doit cependant être vérifiée. Selon l'arrêté du Conseil Fédéral en la matière, il appartient aux communes d'apporter la preuve qu'elles ne se situent pas au dessus de ce seuil.

En conséquence, l'administration communale, (Bureau Technique, Contrôle des Habitants et Greffe Municipal) va devoir mener un important travail d'enquête au cours de l'été afin de confirmer ou infirmer ce taux. La Municipalité informera également sur ce point le Conseil communal. Ces deux exemples montrent que la commune est toujours plus sollicitée sur des tâches qui n'apportent pas directement de plus-value à la population. La Municipalité ne peut que regretter cette situation qui la conduit à dépenser des sommes rondellettes afin de renseigner les statisticiens et les juristes des administrations cantonales et fédérales. Ce travers fâche et inquiète fortement notre autorité !

Vu les enjeux représentés par ces deux sujets, la Municipalité se tient à disposition de toutes les personnes qui souhaitent obtenir davantage de renseignements.

Prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **15 septembre 2014**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. Assermentation

2. Election Commission de gestion (7 membres)

3.Comptes 2013

4.Election Commission des Finances (5 membres)

5.Election du Bureau :

- Président
- Vice-Président
- 2^{ème} Vice-Président
- 2 scrutateurs
- 2 scrutateurs suppléants

6. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1.Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

-**M. Eric Rochat**, en remplacement de M. Carmelo Sciascia (SOC/FG)
et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

2.Election Commission de gestion (7 membres)

Mme la Présidente sollicite des propositions de la part des chefs de groupes respectifs soit pour le groupe SOC/FG, Mme Micheline Rieben, pour le groupe UDI, M. Jacques-André Rochat et pour le groupe F3, M. Michel Vullioud. La liste soumise au vote au bulletin secret se présente comme suit :

MM. Sebastien Cala, Jean-Claude Rochat et Frédéric Simond, pour le groupe SOC/FG

MM. Marylaure Sirna, Thierry Balestra et Alain Guinand, pour le groupe UDI

M. Philippe Dufour, pour le groupe F3.

Sont élus au 1^{er} tour, à majorité absolue :

MM. Thierry Balestra	UDI	35 voix
Sebastien Cala	SOC/FG	32 voix
Philippe Dufour	F3	32 voix
Marylaure Sirna	UDI	29 voix
Alain Guinand	UDI	29 voix
Jean-Claude Rochat	SOC/FG	29 voix
Frédéric Simond	SOC/FG	26 voix

3.Comptes 2013

Mme la Présidente prie M. Stéphane Reymond, Président de la Commission de gestion, de venir à la tribune pour répondre aux questions et faire part de ses remarques, elle lui demande s'il est satisfait des réponses reçues de la Municipalité :

M. Stéphane Reymond ainsi que la Commission de gestion sont satisfaits des réponses reçues, il a toutefois deux remarques à formuler :

1. le regret de ne pas avoir reçu les réponses aux différentes questions avant la publication officielle
2. le rappel que la Commission de gestion est un organe important du Conseil communal, disposant d'un pouvoir d'investigation illimité ; M. Reymond souhaite rétablir le sens de ce travail suite à quelques remarques.

Mme la Présidente ouvre une discussion sur le rapport de la Commission de gestion :

Mme Micheline Rieben tient à relever que tous les documents sont arrivés dans les délais légaux et a deux remarques : page 10, le concierge de l'Ecole du Brassus est M. Philippe Jan, et page 12, les élèves concernés correspondent aux degrés 5 et 6.

Mme la Présidente rappelle l'art. 97 du Règlement. **M. Stéphane Reymond** a trois observations :

- 1.Q.2.7.a **porte coupe-vent** à la déchetterie : il est surpris de la réponse, c'était vraiment un souhait.
- 2.Q.2.7.b **réorganisation déchetterie**, il espère que les souhaits des personnes qui s'occupent

de la déchetterie seront pris en compte

3.Q.4.4.c position de la Municipalité sur les retransmissions Val TV : il invite la Municipalité et Mme la Présidente du Conseil communal à organiser prochainement un débat à huis clos sur ce point.

M. Laurent Reymondin Municipal précise, concernant la porte coupe-vent à la déchetterie, qu'il a posé la question au responsable des travaux qui a donné cette réponse.

Mme Danielle Maillefer, membre de la Commission de gestion, revient sur la réponse Q.4.4.e., communication et formation du personnel, les questions posées sont le résultat d'enquêtes, il s'agit vraiment d'une demande de formation pour un meilleur accueil de la population, la Municipalité et son personnel sont au service de la population.

Q.6.6.f 4 zones tarifaires Mobilis, la réponse a été formulée par Travys, ce qui donne un autre sens à la question formulée par la population, la question est à revoir.

M. Stéphane Reymond répond à M. Laurent Reymondin Municipal que le sujet de la porte coupe-vent a vraiment été discuté avec les personnes en service à la déchetterie.

M. Laurent Reymondin Municipal précise que ce point a été bien mis au budget à la demande du personnel de la déchetterie, la raison du changement semble être la crainte de possibles dégâts aux voitures.

Mme la Présidente remercie M. Stéphane Reymond et les membres de la Commission de gestion pour leur travail. Elle procède à la lecture des comptes, par têtes de chapitres, en priant l'assemblée de poser ses questions au fur et à mesure.

M. Sebastien Cala : au compte 421.3188.1 Ouverture Marchairuz-Bière, le montant pour 2013 est de fr. 130'000.- ? (budgété fr. 40'000.- ?)

M. Olivier Baudat Municipal répond que les interventions de déneigement ont été nombreuses durant l'hiver 2013, les chiffres cet hiver sont beaucoup plus restreints en raison d'un hiver plus clément, il attend de recevoir le détail de la facturation pour faire une comparaison plus précise.

M. Didier Vaucher : au compte 810.3311.9, amortissement bouclage Le Brassus – Le Campe, est-il terminé ? **M. Laurent Reymond Municipal** répond que s'il n'y a plus d'amortissement, ce compte est en effet bouclé.

Mme la Présidente ouvre une discussion générale :

M. Jean-Luc Lecoultre : à la page 17, le fonds VIC n'est pas reporté ?

Par ailleurs, le fonds d'achat et vente de terrains a plus de 2 millions, quelle est la raison d'une somme pareille ? Est-ce que la Commune pourrait acheter un terrain ?

Il relève qu'il a déjà mentionné que l'aide de la Bourse Ami Napoléon Rocht et la Bourse G.-H. Piguet reste très modeste en rapport à leur capital. Peut-on en revoir le règlement ?

En réponse à la question de Mme Maillefer il rappelle que la décision ne dépend pas de Travys qui n'est pas responsable du mécanisme Mobilis et que les clients de Travys restent au centre de leur préoccupation.

M. Eric Duruz : est-ce que le fonds VIC pourrait être avec le fonds pour débiteurs douteux ? Pour le fonds de réserve des bâtiments, c'est une bonne chose, mais il n'y a bientôt plus de terrains communaux, ce serait intéressant d'en acquérir de nouveaux.

Mme Jeannine Rainaud Syndic répond que le fonds VIC était demandé par l'Etat, ce point est à contrôler si oublié. Concernant le fonds achat de terrains, cette somme paraît énorme, mais reste modeste en cas d'achat de terrains.

M. Pierre-Olivier Capt : au sujet de la remarque pour la Bourse Ami Napoléon Rochat, il a suggéré la possibilité d'octroyer plus, en coordination avec le Bureau d'aide sociale, la question est posée.

Mme Jeannine Rainaud Syndic répond concernant l'aide octroyée par les Bourses : ces fonds ont été créés dans le temps alors qu'il n'y avait pas d'aide sociale ; toutefois, la Municipalité reste vigilante.

M. Jean-Claude Rochat : en début de législature, il a été voté une limite d'endettement de 18 millions, peut-on déjà estimer quel sera le montant de l'endettement en fin de législature ?

Mme Jeannine Rainaud Syndic : il est très difficile de faire une estimation, l'endettement diminue mais le montant des rentrées financières pour les deux prochaines années n'est pas connu, en principe, le montant de 18 millions serait suffisant.

M. Pierre-Olivier Capt précise que le plafond d'endettement est de 28 millions, celui de cautionnement de 18 millions.

Mme la Présidente prie M. Pierre-Olivier Capt, Président de la Commission des Finances, de venir à la tribune, a-t-il encore une information ou un commentaire à faire au Conseil ?

M. Pierre-Olivier Capt transmet l'avis de la COFIN sur la gestion des Bourses : suggestion est faite que ces travaux soient repris par la Bourse communale.

Mme la Présidente ouvre une discussion sur le rapport de la COFIN :

M. Jacques-André Rochat estime en effet que les personnes s'occupant actuellement des Bourses n'ont pas les compétences de professionnels tels que le Boursier communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet les comptes 2013 au vote du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Après avoir pris connaissance,

-des comptes de l'année 2013,

-des rapports municipaux,

-des rapports de la Commission des Finances et de la Commission de gestion,

1. accepte les comptes communaux, de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés,

2. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013,

3. donne décharge à la Commission des Finances,

4. donne décharge à la Commission de gestion

Elle ouvre ensuite une discussion générale :

M. Pierre-Olivier Capt, au nom de la Commission des Finances, dont MM. Marlène Glauser Ricci, Romain Gauthier et lui-même arrivent au terme de leurs trois ans d'activité, fait part de son expérience vécue dans cette Commission : il faut déjà un an pour comprendre le fonctionnement des finances communales, la deuxième année pour l'assimiler et durant la troisième année, on commence à avoir des idées. Il invite l'assemblée à réfléchir sur la meilleure formule à appliquer lorsqu'il en viendra la question.

Mme la Présidente remercie la Commission des Finances et son Président pour leur travail ainsi que le respect des délais.

4. Election Commission des Finances (5 membres)

Sont proposés par les responsables de groupes les personnes suivantes :

Mme Micheline Rieben, pour le groupe SOC/FG :

MM. Nicolas Guignard et Benjamin Masudi N'Tambwe

M. Michel Vullioud, pour le groupe F3 :

Mme Chantal Page-Hussy

M. Pierre-Olivier Capt, pour le groupe UDI :

MM. Didier Vaucher et Jacques-André Rochat

Le vote a lieu au bulletin secret. Pendant le dépouillement, Mme la Présidente donne les informations suivantes :

le programme de la course du Conseil fixée au samedi 13 septembre 2014 débutera à 13 h 30 par une ballade en forêt suivie de la visite de l'Espace horloger et se terminera par un repas dès 19 h 00 à l'Hôtel de Ville du Sentier.

les indemnités aux Conseillères et Conseillers pour les différentes séances de commissions et les rapports ainsi que le travail au Bureau de vote ne seront pas payées en fin de séance comme auparavant mais, pour des raisons de facilité et de sécurité, virées sur le compte bancaire ou postal de chaque personne concernée. Le Bureau est à disposition pour toute question à ce sujet.

Elle tient à remercier toutes les personnes qui travaillent dans l'organisation communale dans les différents services pour qu'ils soient gérés au mieux.

Avec l'accord de l'assemblée, en attendant les résultats du vote au bulletin secret, elle passe au point 6) divers et propositions individuelles.

Résultat du vote au bulletin secret, sont élus à la Commission des Finances, au premier tour et à la majorité absolue les personnes suivantes :

MM. Jacques-André Rochat	UDI	37 voix
Didier Vaucher	UDI	34 voix
Nicolas Guignard	SOC/FG	30 voix
Benjamin Masudi N'Tambwe	SOC/FG	26 voix
Chantal Page-Hussy	F3	26 voix

Au nom du Conseil, Mme la Présidente les félicite et les remercie pour leur engagement.

5. Election du Bureau :

-Président

Mme la Présidente s'est renseignée auprès de Mme le Préfet du District, selon le nouveau règlement en cours de mise à jour, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013, l'élection peut se faire à main levée, si le Conseil est d'accord, c'est une élection tacite.

Le Conseil est d'accord, sauf un avis contraire, pas d'abstention.

Mme Micheline Rieben, au nom du groupe SOC/FG, propose Mme Marianne Oberson, pour une deuxième année de présidence, il n'y a pas d'autre proposition,

Mme Marianne Oberson est élue par acclamation.

-Vice-Président

Pour la vice-présidence, **M. Jacques-André Rochat au nom du groupe UDI** présente Mme Carole Dubois, il n'y a pas d'autre proposition, **Mme Carole Dubois est élue par acclamation.**

-2^{ème} Vice-Président

M. Philippe Dufour, au nom du groupe F3, propose la candidature de M. Michel Vullioud, il n'y a pas d'autre proposition, **M. Michel Vullioud est élu par acclamation.**

-2 scrutateurs

Sont présentés par leurs chefs de groupe respectifs :

MM. Fabrice Aubert **UDI** et
Jean-Claude Chanson **SOC/FG**

élus par acclamation.

-2 scrutateurs suppléants

Sont présentés par leurs chefs de groupe respectifs :

MM. Sarah Poncet-Brand **F3** et
Jacqueline Cristiano **SOC/FG**

élus par acclamation.

Mme la Présidente remercie les membres du Bureau pour leur disponibilité et leur gentillesse.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Danielle Maillefer aimerait que des haut-parleurs soient installés dans la salle du Conseil pour en améliorer la perception auditive.

M. Jean-Claude Rochat demande où en est la construction du nouveau bâtiment scolaire ?

M. David Piguet Municipal répond que les délais sont respectés, le bâtiment sera prêt pour la rentrée scolaire du 25 août.

M. Jean-Claude Rochat : quel sera le changement, quelle implication ?

M. Christian Vullioud Municipal répond que l'incidence première est que le bâtiment de la Grand-Rue 41 n'aura plus de classe d'école, la Municipalité réfléchit à son utilisation.

M. Sébastien Cala a appris que la Commune du Chenit a rejoint l'Association des Communes vaudoises en restant membre de l'UCV ?

Mme le Syndic répond que selon les décisions UCV 2013 notre Commune était perdante et souhaitait voir si la situation était préférable dans l'autre association, c'est la raison de cette double appartenance.

M. Philippe Dufour demande des nouvelles de la maison en ruines Chez-le-Maître ?

Mme le Syndic répond que la Commune a perdu au Tribunal fédéral, il reste quelques questions auxquelles réponse doit encore être donnée avant de commencer les travaux.

M. Didier Vaucher revient au préavis de l'aménagement de la route aux abords de l'école Chez le Maître, la Municipalité devait revoir M. le Voyer, qu'en est-il ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que cette question est actuellement à l'examen concernant les feux et les places d'attente (îlots) pour les piétons selon les normes. Un marquage provisoire sera fait pour la mise en fonction à la rentrée d'août 2014 et la Municipalité présentera un préavis complémentaire d'ici la fin de l'année.

M. Michel Vullioud souhaite recevoir des informations sur l'avancement des travaux du bâtiment de la Garderie des Aristochats.

Mme le Syndic répond que les travaux avancent correctement, ils devront être terminés pour fin octobre (déménagement). Il y a eu une petite surprise à un endroit qui était sans fondation.

M. Olivier Baudat Municipal indique qu'il a eu moins de téléphones pour le carrefour de la Gare au Brassus que l'année dernière. Les conditions météo étaient différentes et ce projet a été réalisé avec 3 semaines d'avance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente nous donne rendez-vous

le 13 septembre prochain pour la course du Conseil et le 15 septembre pour notre prochaine séance, elle souhaite à tous un bel été.

Elle remercie également chacune et chacun pour le travail effectué et clôt la séance à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente : La Secrétaire :

Marianne Oberdan

Paulette Reymond

